



COMPRENDRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL EN ENTREPRISE COMMENT RÉAGIR ET AGIR ?

PUBLIC : Groupe de 5 à 6 personnes

Formation destinée aux membres élus du CSE, désignés référent harcèlements sexuels, la fonction RH, membres de la direction

PRÉREQUIS :

- Être un des acteurs de l'entreprise intervenant sur les sujets de harcèlement sexuel
- Compléter l'évaluation en amont de la formation

DURÉE : 14 h de formation sur 2 jours, en journée entière

LIEU : Dans les bureaux de Passerelles RH à Dinan
36 rue Cassepot 22100 Quévert ou au sein de l'entreprise, en présentiel et/ou en distanciel

TARIF INTRA : 1200€ HT par jour soit 2400€ HT

TARIF INTER : 250€ HT par personne/par jour

DATES : A déterminer

DÉLAI D'ACCÈS : Inscription minimum au moins 3 semaines avant le début de la formation.

Signature du bon de commande et versement d'un acompte de 30%.

ACCESSIBILITÉ : Pour les personnes en situation de handicap deux procédures sont formalisées : une sur l'accueil et une sur la réorientation du public en situation de handicap. Nous contacter pour étudier les aménagements et solutions possibles. Mise à disposition d'un guide des partenaires intervenants sur les fonds handicap.

INTERVENANTE : Corinne QUÉRIC, de formation psychologue du travail, certifiée formatrice et recruteur Process com[®] spécialisée dans le management et la gestion de sa communication, posture et émotions.

Formatrice depuis 13 ans et gérante du cabinet Passerelles RH. Manager RH au Parc Astérix durant 6 ans et 6 ans en agence de travail temporaire. Juge employeur au conseil de prudhomme de St Malo. Membre active de réseaux professionnels sur le territoire breton.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre aux managers :

- Comment définit-on la notion de harcèlement sexuel ?
- Comment le harcèlement sexuel est-il sanctionné par la loi ?
- Comprendre la problématique et les enjeux liés au harcèlement.
- Apprendre à reconnaître les situations de harcèlement au travail.
- Connaître le cadre légal, les responsabilités et les obligations des différents acteurs.
- Appréhender et s'appropriier les dispositifs de maîtrise du risque de harcèlement à déployer dans l'entreprise (Prévention du risque et protection des victimes).
- Savoir réagir et apporter des réponses adaptées à des situations de harcèlement suspectées ou avérées.
- Apprendre à mener une enquête.
- Savoir accompagner les victimes.
- Quels sont le rôle et les moyens du membre du CSE pour prévenir les cas de harcèlement, pour intervenir ou alerter ?
- Que risque le CSE ou ses membres en cas d'inaction malgré un cas de harcèlement sexuel ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Echanges et discussions
- Etude de cas/QCM
- Exposés théoriques et argumentés via support POWERPOINT
- Quizz interactif sur KAHOOT via smartphone des stagiaires
- Brainstorming et suivi des échanges, plan d'action sur cartographie mentale via technique du MINDMAPPING
- Etudes de cas, d'exercices de simulation et d'auto-positionnement.
- Groupes de travail : utilisation Paperboard, dessin, post-it.

LIVRABLES

- Livret pédagogique et individualisé remis à chaque stagiaire.
- Supports et fiches conseil
- Attestation de fin de formation et certificat de réalisation

VALEUR AJOUTÉE

- Cas concrets, exemples vécus, partage et étude de cas.
- Formation pratique et opérationnelle.
- Plan d'actions formalisé par les stagiaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation prédictive en amont de la formation par le stagiaire. Tout au long de la formation, mise en situation avec analyse constructive.

Évaluation à chaud sur quizz yourself QR CODE à scanner en fin de formation.

Analyse statistique de la satisfaction générale du groupe pour les formations intra, attestation de présence, certificat de réalisation.



CONTENU DE LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2019, la loi exige de nommer un ou plusieurs « référents harcèlement », selon la taille de l'entreprise, afin de lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Alors que la réglementation se durcit et que la parole se libère, il devient important de mesurer ce que l'on entend par « harcèlement » et « agissements sexistes ».

JOUR 1 : Se repérer dans les règles applicables en droit du travail

- Comprendre les termes : Définitions, cadre légal, illustrations Identification et exploration des situations de harcèlement au travail : Risques psychosociaux, harcèlement moral, harcèlement sexuel
- Les dispositifs de prévention des situations de harcèlement : la responsabilité de l'employeur, la cartographie des acteurs et leurs missions, les actions à engager auprès des salariés, l'accord d'entreprise, la procédure d'alerte et de signalement
- La gestion des situations de harcèlement : les obligations de l'employeur, la prise en charge et le traitement de la situation de harcèlement, l'accompagnement de la victime, le cas du harceleur.
- L'enquête et le processus d'investigation : Préparation et organisation de la procédure d'enquête, collecte et analyse des faits, mesures conservatoires, implication du CSE, production du rapport d'enquête, communication des conclusions, mesures disciplinaires, accompagnement des victimes

JOUR 2 : Savoir mener un entretien dans les règles de l'art, adoptant la bonne posture et la communication adaptée

Savoir poser le cadre de l'entretien :

Mener un entretien en facilitant la parole, l'écoute, sans prendre en charge l'émotion de l'autre

- Comprendre les 6 profils de personnalité sous l'angle de la Process Communication® défini par Taibi Khaler, docteur en psychologie, psychanalyse
- Repérer la communication sous stress, l'accueillir et adapter une communication constructive
- Conduite d'un exercice de simulation de situation de harcèlement
- Simulation de la gestion d'une situation de harcèlement avec les participants : conduite d'un exercice sur table permettant de mettre en situation les stagiaires sur la base d'un scénario préétabli. : tester et expérimenter les réactions et les actions mises en œuvre (enquête, etc.) , mettre en œuvre les bonnes pratiques
- Retour d'expérience en fin d'exercice et bilan : points forts, points d'amélioration



Passerelles RH

Eclairez vos talents !

PASSERELLES RH 22 750 Saint Jacut de la Mer

N° SIRET : 803 935 774 000 15 APE : 7830Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220861922 auprès du préfet de région BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

N° TVA Intracommunautaire : FR13803935774

